



NUMÉRO 2407-1255

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 2 juillet 2024 à 19h30, au 238 route des Fermes, Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Sylvain Lambert, M. Christian Roy,
M. Marc Lessard, Mme Joanie Roy, M. Jean-François Giguère.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2407-1255-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi du procès-verbal

Aucun autre point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juin 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 juin 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2407-1255-4

Il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu, que le procès-verbal de la séance du 4 juin 2024, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2407-1255-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu d'approuver les dépenses du mois de juin 2024 tel que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 170 372.70 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Rapport des travaux publics – Nomination de la nouvelle ressource

À la demande des membres du conseil, la directrice générale fait la lecture du rapport mensuel des travaux en cours. Le processus est en cours pour la nomination de la nouvelle ressource

7. Épinglettes

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire des épinglettes est très bas ;

CONDIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission de l'entreprise Jolimo pour la confection de nouvelles épinglettes présentant deux options ;

CONDIDÉRANT QUE les membres du Conseil préfèrent l'option des armoiries à celle du logo ;

2407-1255-7

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu que le conseil accepte la soumission déposée par Jolimo et donne le mandat pour la confection des épinglettes avec les armoiries uniquement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. Vernissage de l'exposition des photos anciennes

La directrice générale rappelle aux membres du conseil que le vernissage de l'exposition des photos anciennes aura lieu le 25 juillet prochain à 17h00. Une invitation a été envoyée dans le journal municipal et sera également envoyée aux médias et d'autres personnes d'utilité publique.

9. Livre des Joséabliens

À la suite de la discussion, les membres du conseil suggèrent d'inscrire un message dans la prochaine édition du bulletin municipal pour rechercher des personnes intéressées à confectionner le livre du 90^e anniversaire, projet dirigé par monsieur Raynald Jacques.

10. Tarif de la personne désignée

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

11. Vacances du personnel

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle sera en vacances du 28 juillet au 10 août inclusivement. Les vacances de la directrice générale adjointe suivront celles de la directrice générale du 11 au 24 août inclusivement.

12. Renouvellement du contrat de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de madame Marie-Josée Mathieu sera à échéance bientôt ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité des ressources humaines et madame Marie-Josée Mathieu s'entendent sur les conditions de travail pour la période du 14 juillet 2024 au 30 septembre 2025 ;

2407-1255-12

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu d'autoriser la proposition du comité des ressources humaines pour le contrat de madame Marie-Josée Mathieu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

13. Plaque commémorative

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

14. Mosaïque du Conseil

CONSIDÉRANT QUE la soumission numéro 2846148000042799120 présentée aux membres du conseil lors de la séance du 4 juin 2024 ne mentionne pas le bon matériel désiré pour l'impression de la mosaïque des élus ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale présente la nouvelle soumission reçue pour la confection de la mosaïque ;

2407-1255-14

À CES CAUSES, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables acceptent la nouvelle soumission de Lettrage création ES.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

15. Projet du Moulin des Fermes

La directrice générale fait un résumé des travaux qui ont eu lieu dans le dernier mois sur le site du Moulin des Fermes.

16. Service animalier

À la suite d'une discussion des membres du conseil, la directrice générale fera une demande de soumission à madame Andréanne Drouin pour les besoins spécifiques de la municipalité.

17. Réseau cellulaire de Bell

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables utilise le réseau cellulaire de Bell depuis plus de 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de l'année 2024, les appels entrants et sortants coupent régulièrement à plusieurs reprises durant les conversations, ce qui nuit aux communications avec les citoyens, les fournisseurs et le personnel ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité du réseau cellulaire est médiocre pour recevoir les messages textes ainsi que les données cellulaires pour consulter les courriels, les sites Internet nécessaires aux tâches quotidiennes du personnel ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du cellulaire est un outil essentiel dans le bon fonctionnement des tâches de notre personnel ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ayant Bell comme fournisseur de téléphonie cellulaire nous ont rapporté qu'eux aussi rencontrent les mêmes problématiques que la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens concernés ont communiqué avec Bell à plusieurs reprises sans aucune amélioration sur le réseau ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables juge qu'il est inacceptable que Bell ne prenne pas en considération les conséquences qu'occasionne la faible qualité du réseau cellulaire dans la région ;

2407-1255-17

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables demande à Bell d'effectuer les réparations nécessaires afin d'améliorer son réseau cellulaire dans la région.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

18. Rapport des comités

Monsieur Sylvain Lambert, membre du comité de la voirie, fait un résumé de sa visite sur les routes de la municipalité. À la suite de ses constatations, les membres du conseil décident de faire une résolution afin de corriger une section du rang des Érables nord.

CONSIDÉRANT QUE deux membres du Conseil ont fait l'analyse de l'état des routes de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la *Fédération Québécois des Municipalités (FQM)* a annoncé que l'aide financière reliée au *programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* allait être renouvelée, et ce à partir de 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une portion du rang des Érables Nord qui est très endommagé ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu que les membres du Conseil autorisent la directrice générale à débiter les démarches administratives pour le resurfaçage de la route entre le 120 et 143 rang des Érables, soit sur une distance de 1 100 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

19. Rapport du maire

Le maire fait mention de la commandite obtenue de la part de Desjardins pour le projet du Moulin des Fermes.

Il discute avec les membres du conseil pour veiller à prévoir les futures rencontres avec la ville de Saint-Joseph pour le renouvellement de l'entente intermunicipale.

20. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) **Invitation au colloque de zone**

2407-1255-20a

Il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu, d'autoriser la directrice générale à assister au Colloque de zone Beauce-Côte-Sud qui aura lieu au Manoir du Lac-Etchemin les 11 et 12 septembre prochain au coût de 183,96 \$ taxes incluses. Les frais de déplacement seront également remboursés à madame Marie-Josée Mathieu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) **Fondation Santé Beauce-Etchemin**

2407-1255-20b

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu que la municipalité accorde un montant de 150 \$ à la Fondation Santé Beauce-Etchemin dans le cadre de leur campagne de financement 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

c) **Chorale Chante la Joie**

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Mélanie Roy mentionne qu'elle ne commente pas ce point, car elle a un conflit d'intérêts avec la demande ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Chante la joie n'a pas de salle pour effectuer leur pratique de musique avec les membres bénévoles le dimanche 18 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande au conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables de prêter la salle du conseil sans frais pour cette occasion ;

2407-1255-20c

À CETTE CAUSE, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que la municipalité autorise le prêt de la salle du Conseil à la Chorale Chante la joie pour leur pratique du 18 août.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

d) **Soirée des Sommets partenariat**

2407-1255-20d

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu qu'un montant de 250 \$ soit accordé comme partenaire Bronze pour la Soirée des Sommets-25^e édition qui aura lieu le 24 octobre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

e) **Demande de citoyen pour protéger l'infrastructure**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la lettre d'un citoyen demandant un voyage de gravier afin d'exécuter la réparation d'une partie de l'accotement vis-à-vis son terrain privé ;

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure dont il est mentionné est endommagée sur une grande longueur, mais l'est davantage où son entrée privée ;

CONSIDÉRANT QUE le passage des équipements a accentué sa détérioration ;

CONSIDÉRANT QUE la réparation suggérée par le citoyen permettra d'éviter la détérioration supplémentaire de l'infrastructure qui appartient à la municipalité ;

2407-1255-20e

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu :

QUE la municipalité fournisse un voyage de gravier de type 0-2½ ou 0-4
pouces ;

QUE les travaux soient exécutés par les propriétaires ;

QUE cette autorisation soit unique et non reproductible dans le futur.

Adopté à la majorité des conseillères et conseillers présents
4 pour, 3 contre

21. Varia

a) Soumissions Alarme Zonetech

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale présente aux membres du
Conseil les deux soumissions reçues d'Alarme Zonetech pour l'installation
d'un système de contrôle de porte, de caméra, ainsi qu'un système
d'alarme ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions numéro 2178 et 2184
correspondent aux besoins de la municipalité pour le site du moulin des
fermes ;

2407-1255-21a

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et
résolu :

QUE le mandat pour l'installation des systèmes de contrôle de porte,
système d'alarme et les caméras soit exécuté par Alarme Zonetech.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Rang St-Jacques

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Lessard s'abstient de commentaire
sur ce point, car il manifeste son conflit d'intérêts ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu plusieurs discussions en lien avec l'emprise
de la route St-Jacques ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a demandé des soumissions
d'arpenteur-géomètre afin de présenter au Conseil l'option de faire
identifier l'emprise de la route par des professionnels ;

CONSIDÉRANT QUE présentement il n'y a pas de problématique entre
les propriétaires concernés et aucune demande de ceux-ci ;

2407-1255-21b

À CES CAUSES, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu de ne
pas faire identifier l'emprise de la route par un arpenteur-géomètre pour le
moment.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

22. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions
demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

23. Levée de l'assemblée

2407-1255-23

À 23h29, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, de lever la
séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à
la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142
(2) du Code municipal.*

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, greffière-trésorière